

Quelles sont les démarches réalisables en ligne ?

1) **Demande de duplicata correspondant à la téléprocédure « Je souhaite refaire ma carte grise (certificat d'immatriculation) »**

- En cas de perte,
- En cas de vol,
- En cas de détérioration de votre titre

2) **Demande de changement d'adresse correspondant à la téléprocédure « je modifie l'adresse sur ma carte grise »**

3) **Demande de changement de titulaire correspondant à la téléprocédure « j'achète ou je reçois un véhicule d'occasion »**

4) **Déclaration de cession de véhicule correspondant à la téléprocédure « je vends ou je donne mon véhicule »**

5) **Téléprocédure complémentaire correspondant à la téléprocédure « je souhaite faire une autre demande »** qui vous permet (Depuis le 06/11/2017 pour notre département) :

- D'immatriculer pour la 1ère fois en France un véhicule neuf ou d'occasion,
- De signaler une erreur ou un changement sur vos données personnelles :
- L'actualisation de votre état-civil, de votre raison sociale et de votre état matrimonial,
- L'ajout ou le retrait de la mention d'un copropriétaire,
- La correction des données du titulaire,
- Le droit d'opposition à la réutilisation des données personnelles à des fins de prospection
- De signaler une erreur ou un changement sur la situation de mon véhicule :
- Actualisation de la situation administrative,
- Actualisation des données techniques,
- Ajout ou retrait d'une mention d'usage,
- Retrait ou remise en circulation,
- Déclaration liée à un véhicule dangereux ou à détruire,
- Demande de correction de données.
- D'obtenir un justificatif, un certificat de situation administrative détaillé, une fiche d'identification du véhicule ou autres demandes,
- De réaliser une démarche liée à un véhicule diplomatique : immatriculation, changement de situation du véhicule ou de son titulaire, retrait d'une immatriculation ou autres demandes